



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

### **OBJET : DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE –** **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **Étaient présents :**

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –  
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel –  
M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. SCHWENCK  
Lucas – M. MEGUEDMI Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc –  
Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN  
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES  
Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

#### **Ont donné procuration :**

M. BERBECHÉ Charles a donné procuration à M. VILLARD René



***M. GRANIER Gérald a été désigné secrétaire de séance.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 Avril 2026  
Délibération N° DM\_20260428N049

**OBJET : DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**


Monsieur Romaric GIACOMINO, Adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation de l'assemblée, l'attribution de la subvention de fonctionnement dont les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 :

✓ Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant 1.350.000 €.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour un montant de 1.350.000 €. versée mensuelle selon le détail ci-dessous :

- De Janvier à Avril : 125.000 €.
- De Mai à Octobre : 125.000 €.
- Novembre : 100.000 €.

<p>PUBLIEE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p><i>Bertrand</i></p> <p>Philippe BERTRAND</p> 
---	--